

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Fabrice ROSAY, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant M. le Préfet de la région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

Vu le Programme d'Action Foncière signé entre la Communauté Urbaine de Caen la Mer et l'EPF de Normandie, en date du 14 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie en date du 3 juin 2021, acceptant la prise en charge du périmètre de l'opération **924 616 – CAEN LA MER « ZAC du nouveau Bassin »**,

Sous réserve de la production d'une délibération par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, confiant la conduite de la procédure d'expropriation à l'EPF Normandie et habilitant l'EPF à solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Calvados l'ouverture de l'enquête publique.

Sur le rapport et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter à la demande de la Communauté urbaine de CAEN LA MER la prise en charge d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour le périmètre de l'opération 924 616 « ZAC du Nouveau Bassin » et d'être bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique.

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière liant la Communauté Urbaine de Caen la Mer à l'EPF de Normandie.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"**

Dominique LEPETIT

18 MARS 2022

Action foncière

Département du Calvados
Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer
Caen



ZAC du Nouveau Bassin

Code Opération: 924 616
Surface : 38,5 ha environ



Sources : BD Ortho 14 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 16/02/2022

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la
convention signée le :

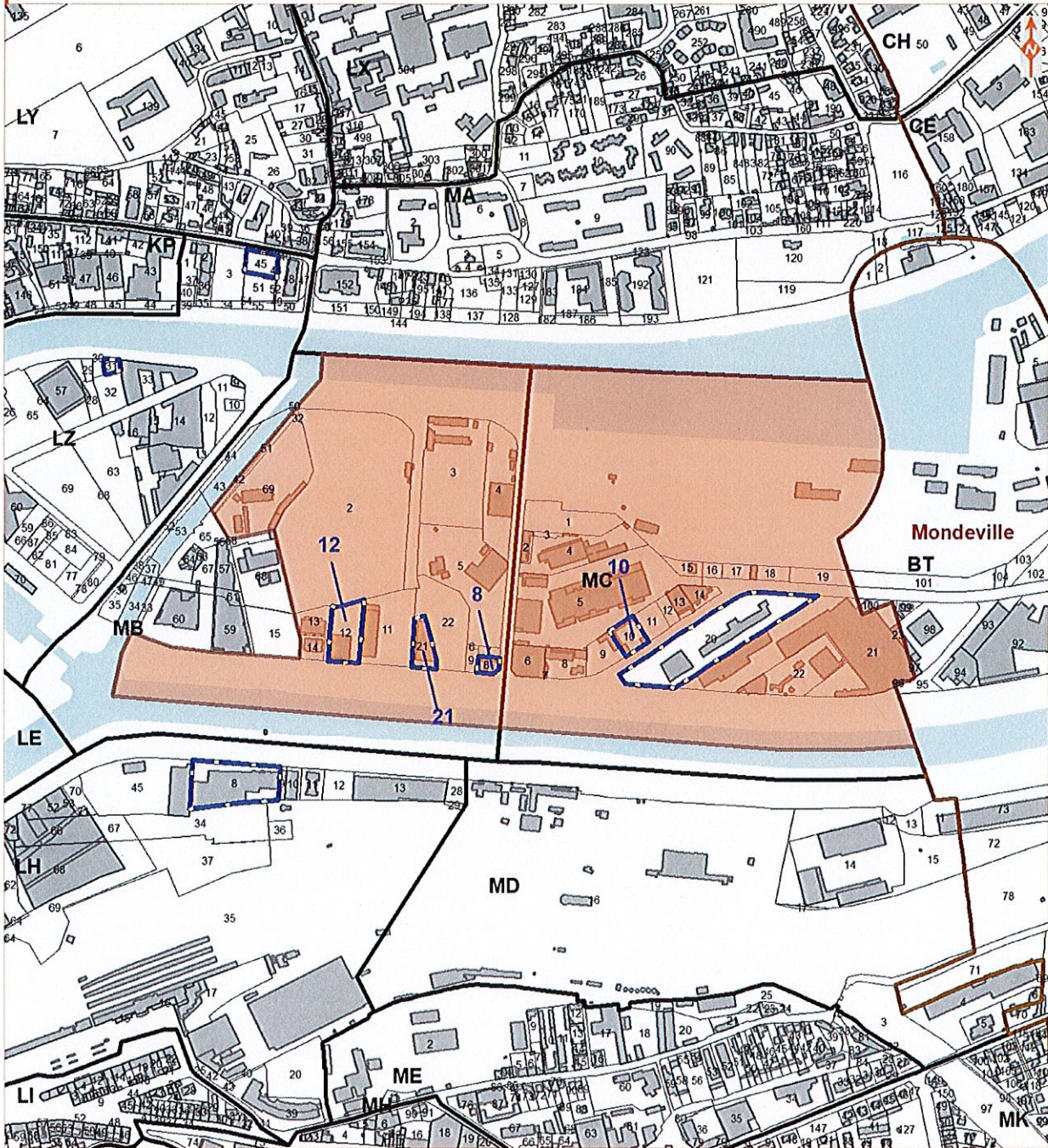
0 70 140 280
Mètres

Action foncière

ZAC du Nouveau Bassin

Département du Calvados
Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer
Caen

Code Opération: 924 616
Surface : 38,5 ha environ
Sections : MB et MC



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 16/02/2022

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles
- Parcelles en stock EPF
- Bâti
- Limites communales
- Hydrographie
- Sections cadastrales

Plan annexé à la convention signée le :

